


## Cotisations CS2L (adhésions et licences) 2011/2012

**Certificat médical obligatoire pour toute adhésion**

l'adhésion ne devient effective qu'après présentation d'un CM de moins d'1 an

	Adultes	Jeunes <i>93 et après</i>			
Club	20 €	14 €			
Club FAMILLE à partir de 2 enfants mineurs	20 €	8 €			
			pour une lecture rapide : Total par personne (Club + Fédération)		
Fédérations			A	J	
UFOLEP	Licence R2 sans assurance	24 €	12 €	44 €	26 €
FFS	Licence simple sans assurance	24 €	20 €	44 €	34 €
FFS	Licence pratiquant Carte neige "Loisirs" (RC + ind. accident + assistance)	44 €	39 €	64 €	53 €
FFS	Licence pratiquant Carte neige "Famille" (RC+ ind. accident + assistance) 4 personnes minimum de la même cellule familiale	138 €		adhésions à ajouter coût selon age	
			<i>97 et après</i>	<i>96/93</i>	<i>97 et après</i>
FFS	Licence compétiteur carte neige (RC + ind. accident + assistance)	92 €	69 €	112 €	106 €
FFS	Licence Performance - Dirigeant carte neige (RC + ind. accident + assistance)	77 €		97 €	
Mercredis					
	<i>valable uniquement pour les mercredis du CS2L</i>		<i>2001 et après</i>		
Non USEP par son école	UFOLEP + adhésion club		20 €	20 €	
USEP par son école	adhésion club		5 €	5 €	

Le club CS2L appartient à deux fédérations : l'UFOLEP et la FFS. Les tarifs fédérations sont imposés et les montants sont reversés aux fédérations.

L'adhésion club comprend une assurance individuelle accident MAIF qui couvre **exclusivement les activités pratiquées dans le cadre du Club**. (Les éventuels frais sont à avancer par les adhérent.)

Vous êtes lycéen et vous habitez la Région Rhône Alpes : **PENSEZ A UTILISER VOTRE CARTE M'RA**

**adhérent skieur, pour être membre du club il faut :**

1. régler l'adhésion « CLUB » ou « CLUB FAMILLE »
2. Prendre une licence à l'une des deux fédérations
3. Fournir un certificat médical d'aptitude au ski récent (moins d'un an)

**adhérent non skieur**, pour être membre du club il suffit d'adhérer au CS2L par la prise de cotisation soit « CLUB » soit « CLUB FAMILLE »

**moniteurs et éducateurs actifs** : l'adhésion aux deux fédérations est obligatoire